



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2545

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 3 MARS 2021

R: 2C 154 121 3609 8

NU 05 - 02 - 2021

Lettre recommandée avec AR

FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de La-Roquette-sur-Siagne. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 23 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de La-Roquette-sur-Siagne.

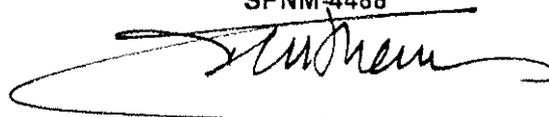
Monsieur Charles Ange Ginésy,
Président du SMIAGE
147, boulevard du Mercantour
06200 NICE

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :

SMIAGE
117 Ed du Mercantour

06280 Nice

Présenté / Avisé le :
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'adresse est correcte.

LA POSTE AGRÉMENT N° 0606

COURRIER AÉRIÉ

11 MARS 2028

S.D.P.S. - PRNT - OC - RS - CS

Service Déplacement Risques Sécurité

E.D.T.M.



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 2C 154 121 9609 8**



Renvoyer à **FRAB**

SMIAGE Maralpin
147 boulevard du Mercantour
Centre administratif
CS 2318
06204 NICE cedex 3

IDTM - S.D.P.S. - PRNT
CADAM
117 Ed du Mercantour
06280 Nice cedex 3

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

